

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1202^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance de clôture)

Vendredi 20 décembre 1962,
à 20 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 3 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale (fin)</i>	
<i>b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (fin)</i>	<i>1309</i>
<i>Achèvement des travaux de la dix-septième session</i>	<i>1318</i>
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation</i>	<i>1326</i>
<i>Clôture de la session</i>	<i>1326</i>

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale (fin)

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (fin)

1. M. BARRINGTON (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Depuis que la République populaire de Chine existe, la délégation birmane vote en faveur de l'attribution à ses représentants du siège de la Chine à l'Organisation. Nous ne pouvons donc reconnaître comme valables des lettres de créance émanant d'une source autre que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

2. La Birmanie entretient des relations diplomatiques normales avec le Gouvernement hongrois. Ma délégation reconnaît donc comme valables les lettres de créance présentées par la délégation hongroise à la dix-septième session de l'Assemblée générale. Enfin, en l'état actuel des choses, mon gouvernement ne reconnaît ni l'un ni l'autre des deux prétendants au titre de gouvernement de jure du Yémen. Ma délégation ne prend donc pas position sur la question des pouvoirs de la délégation du Yémen.

3. Sous ces réserves, ma délégation votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, mais, si des votes séparés devaient avoir lieu au sujet des pouvoirs des délégations de la Chine, de la Hongrie et du Yémen, ma délégation voterait ainsi que je viens de l'indiquer.

4. M. USTOR (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Après avoir entendu la déclaration par laquelle le Président de la Commission de vérification des pouvoirs a présenté le rapport de la Commission [A/5393], je me permettrai, en expliquant le vote de ma délégation, de compléter le tableau qu'il a donné et que donne le

rapport sur un point particulier et un seul, celui du prétendu problème des pouvoirs de la délégation hongroise.

5. Comme on peut le lire dans le rapport, la délégation des Etats-Unis a présenté à la Commission une motion "tendant à ce que la Commission ne se prononce pas sur les lettres de créance présentées par les représentants de la Hongrie" [A/5395, par. 10].

6. Cette motion a été discutée. Dans la discussion, la question a été posée de savoir si les lettres de créance des représentants de mon pays étaient valables en la forme. Le Conseiller juridique de l'Organisation, dont l'autorité est incontestée, a répondu à cette question en déclarant que les lettres de créance des représentants de la Hongrie étaient parfaitement en bonne et due forme. Ces lettres de créance émanent, conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, du chef d'Etat de mon pays. Ils ont été signés et le sceau y a été apposé selon les règles constitutionnelles.

7. On a demandé ensuite si la motion était recevable, si la Commission s'acquitterait en fait de ses responsabilités en adoptant la motion et en ne se prononçant pas par oui ou par non sur la question de la validité de nos lettres de créance. Cette question est restée sans réponse et on n'a même pas mentionné la pratique suivie à de précédentes sessions.

8. Je reconnais qu'il pourrait y avoir des cas où ni la Commission de vérification des pouvoirs ni l'Assemblée générale elle-même ne seraient en mesure de se prononcer sur la validité de certaines lettres de créance, par exemple lorsque plus d'une autorité prétend représenter le même Etat Membre, mais telle n'est manifestement pas le cas puisqu'il n'existe qu'un seul gouvernement, l'unique et légitime gouvernement hongrois. Aucun autre organe politique ou groupe politique, hors de Hongrie ou en Hongrie même, ne pourrait prétendre et ne prétend en fait aux droits et devoirs du gouvernement hongrois légitime.

9. Je soutiens que cela indique clairement que la motion des Etats-Unis était contraire au règlement intérieur et contraire aux devoirs de la Commission de vérification des pouvoirs d'après le règlement intérieur. Le simple fait que de semblables motions irrégulières ont été présentées et acceptées à des sessions précédentes ne peut supprimer l'irrégularité manifeste de la motion.

10. Au cours du débat qui a eu lieu à la Commission de vérification des pouvoirs, on a demandé au représentant des Etats-Unis s'il jugeait sa motion compatible avec le fait que son pays maintient des relations diplomatiques avec la République populaire hongroise et s'il estimait sa motion compatible avec l'attitude antérieure de sa délégation qui s'était associée au vote unanime par lequel le représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Csatorday, avait été élu rapporteur de la plus

importante des grandes commissions de l'Assemblée générale. Aucune réponse n'a été fournie. Le représentant des Etats-Unis a parlé, comme on peut le lire au paragraphe 10 du rapport [A/5396], de recommandations de l'Assemblée générale auxquelles la Hongrie ne s'était pas conformée. Cependant, aucune réponse n'a été donnée lorsqu'on a demandé si cela avait un rapport quelconque avec la validité des lettres de créance.

11. Il a été signalé en outre, cette fois par le représentant de la Nigéria qui est membre de la Commission de vérification des pouvoirs, que, dans de nombreux cas et même dans des cas très sérieux, des résolutions de l'Assemblée générale ont été tournées ou volontairement ignorées par d'autres Membres de l'Organisation. Cela s'est produit pour des questions très graves et importantes. Cependant, jamais les Etats-Unis n'ont contesté la validité des pouvoirs des délégations des pays en cause, pays qui jouissent apparemment plus que nous de la sympathie des Etats-Unis.

12. Aucune réponse n'a été donnée pour expliquer l'illogisme des positions variables prises par les Etats-Unis. Le débat de la Commission de vérification des pouvoirs s'est terminé par un vote. On en connaît le résultat: la motion des Etats-Unis a recueilli 5 voix et 4 voix se sont prononcées contre. La séance de la Commission de vérification des pouvoirs était publique. J'y assistais moi-même et je ne trahis aucun secret en disant que les votes contre la motion ont été émis par les représentants de la Guinée, de l'Indonésie, de la Nigéria et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je leur présente les remerciements de ma délégation pour avoir agi selon la justice et l'honneur.

13. La motion des Etats-Unis a été votée, évidemment, par le représentant de ce pays: elle a été votée aussi par les représentants de trois autres pays avec lesquels le mien n'entretient pas de relations diplomatiques. Ma délégation n'estime pas que ce fait suffise à justifier une telle attitude. Quant au cinquième vote pour la motion des Etats-Unis, il a été émis par le représentant d'un pays avec lequel la Hongrie entretient des relations diplomatiques normales. L'envoyé diplomatique de ce pays en Hongrie a présenté ses lettres de créance au Conseil présidentiel de la République populaire hongroise et le chef de l'Etat de ce cinquième pays a accepté solennellement, à son tour, les lettres de créance du ministre de Hongrie. Les lettres de créance de notre ministre portaient les mêmes signatures et le même sceau que les lettres de créance qui ont été examinées par la Commission de vérification des pouvoirs. Mon vocabulaire est trop restreint et mon respect pour vous, Monsieur le Président, et pour l'Assemblée est trop grand pour que je puisse trouver et me permettre d'utiliser les adjectifs qui conviendraient pour qualifier cette façon d'agir.

14. L'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution [1814 (XVII)] sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. A la Sixième Commission, lorsque nous avons élaboré le texte de cette résolution, dont ma délégation était un des auteurs, le représentant des Etats-Unis a été un des orateurs qui ont souligné l'importance du règne du droit et il a insisté pour que ce terme figure dans la résolution. Le règne du droit parmi les nations est un des grands buts de l'Orga-

nisation et on a reconnu qu'il est d'importance primordiale de le favoriser pour développer les relations amicales et la coopération entre les Etats.

15. Voilà pour ce qui est des paroles. Mais qu'en est-il des actes? Lorsque les Etats-Unis ont demandé [A/5164] l'inscription de la prétendue question de Hongrie à l'ordre du jour de la dix-septième session de l'Assemblée générale, on nous a dit qu'on examinerait d'une manière nouvelle et avec des yeux nouveaux le cas d'un pays qui manifeste des signes indéniables de grande vitalité, de stabilité et de développement. Tel était le sens des paroles prononcées. Mais les actes? Les actes, on les constate dans le document dont l'Assemblée générale est saisie.

16. Cette manœuvre à laquelle nous assistons ne troublera pas le développement de la Hongrie socialiste, pas plus que sa politique. Nos principes demeurent inchangés. Notre ferme adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international demeure inchangée, de même que demeure inchangée notre confiance en la possibilité de maintenir et de développer des relations amicales et la coopération entre les Etats, quel que soit leur régime politique, économique ou social.

17. Ce n'est pas seulement dans notre intérêt propre, mais aussi dans l'intérêt de toute l'Organisation et dans l'intérêt de la paix et des relations amicales entre les Etats que nous remplissons notre devoir en élevant fortement la voix contre des pratiques comme celles que nous constatons ici, des pratiques qui sont de nature à saper la foi en la parole donnée, à ébranler la confiance dans le règne du droit, des pratiques qui sont contraires aux principes fondamentaux de la Charte.

18. Est-ce ainsi que l'on entend vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage? Est-ce conforme au principe de l'égalité souveraine de tous les Etats Membres et au principe de la non-intervention? Avant tout et surtout, est-ce conforme au principe suprême de la bonne foi, qui est une des pierres angulaires de la Charte et de tout le droit international? Est-ce agir de bonne foi que d'entretenir des relations diplomatiques avec un Etat, puis de contester les pouvoirs de sa délégation ou de voter pour une motion qui les conteste? Au nom de ma délégation, j'élève une vigoureuse protestation contre ce genre d'attitude.

19. En conclusion, je déclare que ma délégation, pour les raisons que je viens d'exposer, votera contre l'adoption du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

20. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique estime nécessaire d'exposer les raisons de son vote sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395].

21. D'abord, nous élevons une protestation catégorique contre la reconnaissance, par la Commission, des lettres de créance de personnes qui s'attribuent illégalement le titre de représentants de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. En réalité, ces personnes appartiennent à la clique de Tchang Kai-shek, que le peuple chinois a expulsée depuis longtemps. Elles ne peuvent donc représenter en aucune manière la Chine à l'Organisation. Ces individus ne sont en effet que des instruments aux mains de ceux qui s'efforcent de priver la grande Chine de sa place légitime à l'Organisation.

22. Dans tous les milieux, notamment dans l'enceinte des Nations Unies, on voit de plus en plus clairement que les tentatives renouvelées que font les Etats-Unis pour imposer à l'Organisation comme représentants du peuple chinois les hommes mêmes que ce peuple a chassés à tout jamais de son sol sont absurdes, nuisibles et présentent de grands dangers.

23. L'histoire est implacable et nul ne peut en arrêter le cours. Quel que soit l'entêtement des Etats-Unis et de leurs alliés, la République populaire de Chine viendra inévitablement occuper sa place légitime à l'Organisation et les hommes de Tchang Kai-shek en seront chassés. Plus tôt cela sera, mieux cela vaudra, car nul ne peut contester actuellement que l'absence dans cette salle des véritables représentants de la Chine porte atteinte à l'autorité et à l'efficacité des Nations Unies. Il est impossible de parler sérieusement de l'universalité de l'Organisation et de prendre des décisions fructueuses sur les problèmes internationaux les plus importants sans avoir expulsé les représentants de Tchang Kai-shek et rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine, Etat qui compte 650 millions d'habitants.

24. La délégation de l'Union soviétique proteste aussi vivement contre la décision de la Commission qui, sans aucune raison, met une fois de plus en doute les pouvoirs de la délégation de la Hongrie. Les Etats-Unis ont fait de la question de la représentation de la Hongrie la cible de leurs manœuvres politiques et ont imposé une nouvelle fois à la Commission de vérification des pouvoirs une décision parfaitement injustifiée, puisqu'il s'agit d'un membre actif de l'Organisation, d'un pays socialiste, de la République populaire hongroise.

25. Comment peut-on concilier la persistance de cette attitude discriminatoire à l'encontre des pays socialistes avec les déclarations grandiloquentes sur la nécessité de maintenir et de raffermir la paix internationale et de faire régner l'esprit de coopération et de compréhension mutuelle? Le caractère absurde et nuisible d'une telle attitude ressort des faits les plus simples: les Etats-Unis ont eux-mêmes des relations diplomatiques normales avec la Hongrie et ils n'ont nullement protesté, même au cours de cette session, contre le fait que le représentant de la Hongrie a été élu rapporteur d'une commission aussi importante que la Première Commission de l'Assemblée.

26. Si, selon les Etats-Unis et les pays qui sont à leur remorque, les pouvoirs de la délégation de la Hongrie n'étaient pas en forme, comment a-t-on pu accepter que ce soit précisément le représentant de la Hongrie qui rapporte à l'Assemblée les décisions importantes prises par la Première Commission? La présente session de l'Assemblée générale a pu assister à la fin sans gloire de ce que l'on appelait la "mission Munro", enterrée ici même tout juste aujourd'hui.

27. Non moins significatif est le fait que la motion des Etats-Unis n'a pu emporter qu'à la majorité d'une seule voix, celle du représentant de la Grèce qui les a suivis docilement, la décision — illégale du point de vue de la Charte — de la Commission de vérification des pouvoirs.

28. La délégation soviétique s'élève catégoriquement contre les manœuvres indignes visant les pouvoirs de la République populaire hongroise, manœuvres dont le seul but est d'attiser artificiellement les foyers de la guerre froide. Le monde entier sait que la

République populaire hongroise est un Etat souverain qui entretient des relations diplomatiques avec les gouvernements de tous les continents et qu'elle est un membre actif et de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

29. La délégation soviétique estime que la décision de la Commission de vérification des pouvoirs de ne pas se prononcer sur les lettres de créance présentées par les représentants de la Hongrie est illégale et n'a été nullement dictée par le souci de normaliser les relations entre les Etats ou de renforcer la paix internationale.

30. En raison des objections catégoriques que nous venons de formuler au sujet de ces deux points particuliers des recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs, la délégation de l'Union soviétique ne peut approuver le projet de résolution figurant dans le rapport A/5395. Elle s'abstiendra dans le vote sur ce projet de résolution. En même temps, la délégation soviétique note avec satisfaction que la Commission de vérification des pouvoirs a reconnu les pouvoirs de la nouvelle délégation du Yémen qui a été envoyée à l'Assemblée générale par le gouvernement républicain de ce pays arabe ami.

31. M. MALHOTRA (Népal) [traduit de l'anglais]: Ma délégation fait deux réserves sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395]. La première porte sur les lettres de créance des représentants de la Chine nationaliste. Comme le savent les membres de l'Assemblée générale, mon gouvernement reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme le gouvernement légitime du peuple chinois et nous avons demandé tous les ans que les représentants légitimes de la Chine occupent le siège de ce pays à l'Organisation. En conséquence, nous ne pouvons donner notre accord à la conclusion du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs selon laquelle les lettres de créance des représentants actuels de la Chine sont valables.

32. Notre deuxième réserve porte sur la décision de la Commission en ce qui concerne les lettres de créance des représentants de la Hongrie. Mon gouvernement, comme plusieurs autres gouvernements représentés ici, entretient des relations diplomatiques avec le Gouvernement hongrois. Pour les raisons qui ont été très bien exposées par le représentant de la Nigéria à la Commission de vérification des pouvoirs et qui sont rappelées brièvement au paragraphe 12 du rapport A/5395, ma délégation ne voit pas de motif valable de contester la validité des lettres de créance des représentants légitimes du Gouvernement hongrois. Nous considérons ces lettres de créance comme valables.

33. Quant aux lettres de créance des représentants du Yémen, ma délégation ne prendra pas position pour le moment, car elle n'a pas reçu d'instructions de son gouvernement à ce sujet.

34. Sous ces réserves, ma délégation est disposée à approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

35. M. OKAZAKI (Japon) [traduit de l'anglais]: Ma délégation votera pour l'ensemble du projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs dans son rapport [A/5395]. Toutefois, je tiens à déclarer que ce vote affirmatif en faveur de l'approbation de l'ensemble du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne préjuge nulle-

ment, dans un sens ou dans l'autre, la position de mon gouvernement en ce qui concerne la question de la reconnaissance du Gouvernement yéménite.

36. M. PAZHWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Afghanistan votera pour le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395]. Toutefois, nous n'y donnons notre approbation que sous deux réserves. Je désire simplement déclarer que notre approbation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne doit pas être interprétée comme impliquant aucun changement dans notre attitude bien connue sur la question de la représentation de la République populaire de Chine et sur celle de la délégation de la Hongrie.

37. M. BOZOVIC (Yougoslavie): La délégation yougoslave votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395]. Mais elle tient à formuler les réserves suivantes: premièrement, notre vote en faveur du rapport ne signifie pas et ne pourrait en aucune façon être considéré comme une approbation de la procédure que la Commission de vérification des pouvoirs a, une fois de plus, suivie dans le cas des représentants de la République populaire hongroise. Deuxièmement, l'attitude bien connue de ma délégation en ce qui concerne la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies demeure inchangée.

38. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Au moment où la dix-septième session de l'Assemblée générale, admirablement dirigée par vos soins, Monsieur le Président, approche de sa fin, je ne me propose pas de retarder ses travaux en répondant aux insultes que le représentant de l'Union soviétique a lancées à ma délégation. Il n'est pas étonnant que le représentant de l'Union soviétique n'approuve pas la présence de ma délégation à l'Organisation des Nations Unies, mais je ne crois pas qu'il puisse être autorisé à profiter de cette occasion pour rouvrir le débat sur la prétendue "question" de la représentation de la Chine. Cette question, si c'en est une, a été examinée par l'Assemblée générale il y a quelques semaines seulement [1156ème à 1162ème séance] et le résultat de cet examen fut que la position légitime de ma délégation a été confirmée de manière décisive. Il me suffira de dire que cette décision de l'Assemblée générale demeure et que, quelles que soient les déclarations du représentant de l'Union soviétique, elles ne peuvent mettre en échec la volonté de la majorité.

39. M. RIAD (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale est saisie du rapport que la Commission de vérification des pouvoirs a présenté conformément à l'article 28 du règlement intérieur. On lit aux paragraphes 20 et 22 du rapport [A/5395] que les membres de la Commission de vérification des pouvoirs ont décidé, sans aucun vote contraire, de recommander à l'Assemblée générale d'accepter comme seuls valables, conformément à l'article 27 du règlement intérieur, les pouvoirs de la délégation de la République arabe du Yémen, émanant du président Abdullah al-Sallal. Je suis certain que l'Assemblée générale approuvera cette recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs et que le Secrétariat sera chargé de veiller à ce que la délégation de la République arabe du Yémen occupe la place qui lui revient à l'Assemblée générale.

40. Je n'avais pas l'intention de demander la parole étant donné que la dix-septième session de l'Assem-

blée générale touche à sa fin, mais les objections soulevées par les représentants de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite [1201ème séance] m'ont obligé à venir à cette tribune pour demander instamment aux membres de l'Assemblée générale d'appuyer la représentation légitime de la République arabe du Yémen à l'Organisation.

41. Depuis la révolution progressiste du peuple yéménite contre le régime féodal réactionnaire, ce peuple a dû faire front à une combinaison brutale de forces réactionnaires dans le monde arabe. Tous les moyens de diffamation et de terreur ont été mobilisés contre le paisible peuple yéménite et contre sa récente révolution progressiste.

42. Il était naturel que tant le peuple que le gouvernement de la République arabe unie aient de la sympathie pour le peuple yéménite et son gouvernement révolutionnaire qui est décidé à répondre aux aspirations du peuple et à établir une société évoluée où chaque citoyen yéménite pourra être fier et trouver une possibilité de vie heureuse et prospère.

43. Les forces réactionnaires n'ont cependant pas cessé d'intervenir, directement et indirectement, pour tenter de réduire à néant les aspirations du peuple yéménite, qu'il a proclamées lors de sa révolution.

44. On a dit que des forces de la République arabe unie se trouvaient au Yémen et que ces forces interviendraient dans les affaires intérieures du Yémen. Rien ne peut être plus illogique que cette allégation puisque les forces militaires envoyées par la République arabe unie au Yémen, sur la demande du Gouvernement de la République arabe du Yémen, ont été mises à la disposition du commandement suprême de l'armée yéménite à seule fin de permettre au peuple yéménite d'exercer son droit naturel de légitime défense, dans une guerre lancée contre lui, du dehors, par les ennemis de la révolution.

45. La République arabe unie s'est fait un devoir d'aller au secours de la République arabe du Yémen pour l'aider à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. De plus, il aurait été inconcevable que la République arabe unie restât indifférente devant la conspiration réactionnaire agressive visant à rétablir par la force la monarchie, qui avait isolé le peuple yéménite du reste du monde et de la civilisation depuis des générations.

46. Les pouvoirs de la délégation qui représente la République arabe du Yémen sont les seuls pouvoirs valables parce qu'ils sont, politiquement et juridiquement, parfaitement conformes au droit international et au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

47. Quant à la forme, les lettres de créance émanant du président al-Sallal sont les seuls documents juridiques que l'Assemblée générale doive reconnaître. Ces lettres de créance émanent du chef d'Etat du Yémen, seul habilité à parler au nom du peuple yéménite. L'Etat du Yémen est sous le plein contrôle du gouvernement du président al-Sallal. La délégation qui représente ce gouvernement est donc la seule qui ait le droit de siéger à l'Assemblée générale et dans ses divers organes. Du point de vue politique, le gouvernement du président al-Sallal est celui que le peuple yéménite a choisi le 26 septembre 1962 et en lequel il a placé sa confiance.

48. La décision politique prise par le peuple yéménite a été sa propre décision. Il a choisi le genre de gouvernement qui lui semblait apte à gérer les af-

faïres du pays d'une manière qui donne au Yémen la possibilité de rattraper la civilisation du XXème siècle. Ce qui s'est passé au Yémen est une affaire purement yéménite et c'est pourquoi cette révolution a été naturellement saluée avec enthousiasme en bien des parties du monde et notamment dans le monde arabe.

49. Voilà pour l'aspect politique de la question. Quant aux faits, nul ne peut contester l'autorité du Gouvernement de la République arabe du Yémen ni le fait que c'est le seul gouvernement qui exerce son entier contrôle sur le Yémen. Ce fait a été constaté par toutes les personnalités qui se sont rendues au Yémen après la révolution. Sur ce point, il suffit de mentionner le rapport de la mission parlementaire britannique qui est allée au Yémen et l'a visité presque entièrement. Le chef de cette mission a déclaré:

"... les villes, la région côtière, les pistes qui servent de moyens de communication et le vaste plateau central sont maintenant aussi fermement tenus par les républicains qu'ils l'étaient auparavant par l'Iman.

"Il ne peut y avoir de doute quant à la popularité du nouveau gouvernement. L'Iman avait délibérément cherché à maintenir son pays dans un état arriéré, dans l'isolement de l'étranger et dans la pauvreté. Pourtant, il avait amassé une grosse fortune personnelle, beaucoup plus grosse que quiconque ne le croyait, d'une dizaine de millions de dollars."

50. Il est donc clair que, conformément aux normes acceptées et bien connues du droit international, le Gouvernement de la République du Yémen est le seul gouvernement au pouvoir et, en cette qualité, ses représentants ont le droit d'occuper le siège du Yémen à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans ses organes. En fait, il n'est même pas besoin de s'efforcer de prouver la légitimité et le bien-fondé de cette cause. Je suis convaincu que les membres de l'Assemblée générale entérineront la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs.

51. Je suis certain que la délégation de la République arabe du Yémen coopérera avec les représentants des Etats Membres pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies et apportera son concours pour renforcer la paix et la sécurité internationales dans notre partie du monde.

52. Avant de quitter la tribune, j'ajouterai ce qui suit. Dans le monde arabe, comme en d'autres parties du monde, se livre une bataille décisive entre les forces de la réaction et les forces du progrès, entre la volonté populaire et les régimes réactionnaires. Les peuples sont résolus à se libérer de la misère, de l'injustice et de l'exploitation.

53. La victoire des forces du progrès sera un fait accompli dans un avenir proche. Tout effort tendant à étouffer la voix du peuple et à enchaîner cette force nouvelle échouera. C'est ce qu'on peut constater au Yémen et tout observateur honnête et impartial ne peut que saluer les grands succès du peuple yéménite.

54. M. PRIMELLES XENEN (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation tient à déclarer, au sujet du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395], que notre gouvernement reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme seul gouvernement légitime de la Chine. En consé-

quence, nous considérons comme tout à fait illégitimes les lettres de créance remises par ceux qui prétendent actuellement représenter le peuple chinois.

55. De même, nous tenons à déclarer qu'à notre avis les lettres de créance des représentants de la République populaire hongroise, qui est Membre de plein droit de l'Organisation, sont parfaitement conformes au règlement intérieur de l'Assemblée générale et sont donc valables.

56. M. SULEIMAN (Soudan) [traduit de l'anglais]: Ma délégation approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395], sous deux réserves. Mon gouvernement reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine et entretient des relations diplomatiques avec lui. Nous le considérons donc comme le seul gouvernement ayant le droit de représenter la Chine à l'Organisation.

57. Mon gouvernement reconnaît de même le Gouvernement de la République populaire hongroise et entretient des relations diplomatiques avec lui. Nous considérons donc ses représentants comme les représentants légitimes de la Hongrie.

58. M. PACHACHI (Irak) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est heureuse de la décision, prise par la Commission de vérification des pouvoirs, d'admettre la délégation de la République arabe du Yémen à l'Organisation. Le Gouvernement de la République d'Irak, qui est une des plus importantes forces progressistes du monde arabe, a reconnu la République du Yémen et a manifesté sa satisfaction en voyant qu'un régime fondé sur la volonté du peuple yéménite, un régime qui s'est donné pour tâche de lui apporter le progrès et de l'arracher à la stagnation et à l'oppression séculaires, avait enfin pu prendre le pouvoir au Yémen.

59. Ma délégation ne peut qu'exprimer sa satisfaction de l'attitude prise par la majorité des membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Nous espérons que la majorité des Etats Membres accueilleront à leur tour la République arabe du Yémen comme le seul et véritable représentant du peuple yéménite à l'Organisation.

60. En ce qui concerne les autres parties du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, ma délégation a deux réserves à faire. La première vise les lettres de créance des personnes qui prétendent représenter la Chine. A l'Organisation, on sait que la République d'Irak reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine. Nous estimons que les représentants de ce gouvernement sont habilités à représenter le peuple chinois à l'Organisation.

61. Notre deuxième réserve vise la décision de la Commission de vérification des pouvoirs en ce qui concerne la représentation de la Hongrie. Mon gouvernement entretient les relations les plus amicales avec la Hongrie et nous reconnaissons la délégation qui siège actuellement parmi nous comme étant la seule délégation qui représente légitimement le peuple hongrois.

62. Notre position sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs tiendra compte de ces considérations et de ces réserves.

63. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Jordanie qui désire faire usage de son droit de réponse.

64. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Quand j'ai fait ma déclaration au début de la discussion du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [1201ème séance], j'avais l'intention très sincère de ne rien dire qui puisse vicier l'atmosphère dans cette salle et de ne pas faire non plus d'allusions désobligeantes à un Etat arabe frère. J'ai suivi rigoureusement cette ligne de conduite dans tout ce que j'ai dit.

65. Ayant entendu les allusions faites à mon pays par le représentant de la République arabe unie, j'affirme que sa déclaration ne change rien aux faits réels de la situation au Yémen et ne modifie en rien mes intentions.

66. M. VOLIO (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation votera pour l'approbation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Elle fait cependant une réserve sur les lettres de créance du représentant du Yémen, car mon gouvernement n'a pas encore pris de décision sur son attitude devant la situation politique dans ce pays.

67. M. LUQMAN (Mauritanie) [traduit de l'anglais]: La délégation de la République islamique de Mauritanie votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, sous les réserves suivantes. Le vote de ma délégation sur ce rapport ne signifie pas que ma délégation ait changé d'opinion sur les pouvoirs de la délégation de la Chine ou de celle de la Hongrie.

68. M. CHANDERLI (Algérie): La délégation algérienne votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395], mais elle tient à formuler les réserves suivantes.

69. Le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement de la République populaire hongroise, et entretient avec eux des relations diplomatiques. Mon gouvernement ne peut donc que regretter que le caractère représentatif de ces deux gouvernements amis, exerçant une souveraineté pleine et entière sur leurs territoires respectifs, soit mis en doute ou dénié par une partie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Je me dois donc de formuler ici les plus extrêmes réserves quant à la façon dont cette commission a cru devoir procéder en ce qui concerne les pouvoirs de la République populaire de Chine et ceux de la République populaire hongroise.

70. Le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire a reconnu le Gouvernement de la République du Yémen et appuie sans réserve la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs quant à la validité des pouvoirs, auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la délégation de ce gouvernement.

71. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Grèce qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

72. M. BITSIOS (Grèce): Le représentant de la Hongrie a tout à l'heure choisi mon pays pour lui adresser des reproches à propos du vote qui a eu lieu à la Commission de vérification des pouvoirs, ce matin. Je lui dois donc une réponse et un éclaircissement.

73. Les lettres de créance de la délégation hongroise n'ont pas été mises aux voix ce matin, et il n'y a pas eu lieu pour ma délégation d'exprimer son opinion à leur égard. La question de Hongrie et celle des

lettres de créance de sa délégation sont pendantes depuis plusieurs années et il ne serait pas exagéré de dire qu'elles se trouvent depuis ce temps dans une impasse. Devant cette impasse, due au fait que le Gouvernement hongrois n'a pas encore trouvé un mode de contact avec les organes des Nations Unies pour aboutir à la clôture de ce chapitre, la Commission de vérification des pouvoirs a décidé invariablement, et indépendamment de sa composition différente chaque année, de ne pas s'engager dans l'examen des lettres de créance de la délégation hongroise afin de ne pas avoir à se prononcer sur une question aussi controversée.

74. La même procédure a été reprise cette année, avec la différence que, cette fois, un pas a été fait pour sortir de l'impasse. Ce pas a consisté à mettre fin à la mission du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, avec lequel ce pays n'a pas trouvé le moyen d'établir des rapports, et à charger de la question le Secrétaire général, qui est invité à se rendre prochainement en Hongrie, ce qui nous donne l'espoir qu'une solution pourra être trouvée.

75. Dans ces conditions, ma délégation, ayant mûrement considéré tous les aspects de la question, a estimé que l'Assemblée générale devait maintenir son attitude d'attente et ne pas aborder le fond de la question des lettres de créance de la délégation hongroise, dans la conviction que les progrès que fera la question hongroise, pendant l'année qui va commencer, permettront à l'Assemblée générale, lors de sa dix-huitième session, de se prononcer à l'unanimité dans un sens favorable à la Hongrie.

76. Quant au représentant de l'Union soviétique, qui nous a déclaré tout à l'heure que la motion américaine avait été adoptée grâce au vote de la Grèce et à la façon dont j'avais moi-même voté, qu'il me suffise de dire que ce n'est pas la première fois qu'il m'est donné de constater qu'il manque envers ses collègues de cette courtoisie qui seule permet à l'Assemblée d'accomplir son travail dans une atmosphère de sérénité. Je dirai seulement qu'il sied mal à M. Zorine de s'attaquer à d'autres sur une question à l'égard de laquelle son gouvernement a une si lourde part de responsabilité.

77. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite qui a demandé à exercer son droit de réponse.

78. M. BARODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: J'aurais préféré ne pas reprendre la parole, mais on m'a jeté un défi et je suis dans l'obligation d'intervenir. Dans ma déclaration, j'avais évité de faire allusion à l'intervention de la République arabe unie dans les affaires du Yémen, je n'avais pas touché à la question. J'avais dit que je ferais de mon mieux, et j'espère y avoir réussi, pour écarter de ma déclaration tout ce qui aurait été de nature à entraîner une querelle entre frères, car nous continuons à considérer le peuple de la République arabe unie comme un peuple frère.

79. Je suis ici le représentant accrédité de l'Arabie Saoudite. Depuis 16 ans, j'ai souvent pris la parole à cette tribune et j'ai appris la règle du jeu: éviter de me laisser entraîner à quoi que ce soit qui pourrait conduire à des récriminations inutiles et à des accusations vaines. Personnellement, j'aurais préféré ne pas reprendre la parole, mais en tant que représentant de l'Arabie Saoudite j'ai le devoir de préciser

la situation devant l'Assemblée, de crainte qu'elle ne demeure dans l'erreur au sujet de ce qui se passe réellement en Arabie Saoudite. Après tout, nous sommes les voisins du Yémen. Plus que quiconque, nous devons savoir ce qui se passe au moins dans la partie du Yémen contiguë à l'Arabie Saoudite. Bien entendu, on dira que nous déformons les faits à notre convenance.

80. Je crois qu'à la tête de notre gouvernement se trouve un homme connu pour son honnêteté, sa probité, et qui a décidé le plus souvent de garder le silence pour éviter de troubler les relations entre Etats arabes. Mais puisque à l'Assemblée on a insinué que mon pays était réactionnaire, ennemi du progrès — et je crois aussi que d'autres pays de régime monarchique ont été qualifiés de réactionnaires —, examinons ce que signifie ce mot, réactionnaire. Emploie-t-on ce mot réactionnaire comme le mot démocratie? Emploie-t-on ce mot comme le mot liberté? Dans quel sens emploie-t-on ces mots?

81. Je n'ai d'autre choix que de vous donner lecture d'une partie d'un mémoire que ma délégation a reçu de mon gouvernement et qui expose les faits tels qu'ils se présentent effectivement au Yémen.

"Depuis la rébellion, le 27 septembre 1962, d'un petit groupe de Yéménites contre leur gouvernement légitime, avec recours à la force armée pour atteindre leurs objectifs, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite a suivi attentivement et avec une vive préoccupation l'évolution des événements au Yémen." — La chose est bien naturelle, puisque le Yémen est à notre frontière.

"Le motif principal de l'intérêt du Gouvernement de l'Arabie Saoudite était son désir sincère d'empêcher qu'un Etat voisin frère ne tombe en proie à une lutte fratricide et à la guerre civile. Peu après cette rébellion, le monde entier a été mis en présence de l'ingérence d'un gouvernement interventionniste — et je n'ai pas à vous dire de quel gouvernement il s'agit — dans les affaires intérieures du Yémen. C'était une intervention flagrante, venant en aide aux rebelles contre leur gouvernement légitime en leur fournissant des armes, des munitions, des avions de chasse, des unités navales, des troupes, ainsi que d'autres moyens d'appui matériel et moral.

"Pour justifier son intervention au Yémen et l'appui accordé aux insurgés, le gouvernement interventionniste a eu recours à une série de prétextes contradictoires. D'abord, le gouvernement interventionniste a déclaré que, dans leur rébellion contre le gouvernement légitime, les insurgés yéménites étaient mus par le désir de libérer le peuple yéménite de son état arriéré et de lui ouvrir la porte du progrès et du développement. Ainsi, le gouvernement interventionniste a affirmé que les insurgés méritaient tout appui et encouragement dans l'intérêt du bien-être général du peuple yéménite. Cependant, en justifiant ainsi son action, le gouvernement interventionniste semble avoir oublié ou avoir essayé de méconnaître le fait que, dès que S. M. Mohammed al-Badr est monté sur le trône après la mort de son père, feu l'Imam Ahmed, il avait annoncé une politique nouvelle et des réformes diverses. Pour inaugurer cette ère nouvelle de progrès et de développement, Sa Majesté avait proclamé en outre son intention de créer des institutions démocratiques convenables pour le gouvernement du pays." — Certes, il ne vivait pas à

l'époque des génies, il ne pouvait tout transformer du jour au lendemain. Or en moins d'une semaine des événements ont commencé à se produire, par la conspiration, par la subversion et par le sabotage.

"Ensuite, le gouvernement interventionniste a avancé un autre prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures du Yémen, ce qu'il a fait en jetant sa force du côté des insurgés. Son prétexte était que d'autres pays étaient intervenus au Yémen; il a allégué que l'Arabie Saoudite était un de ces pays qui fournissaient des troupes au gouvernement moutawakkilite. Dès le début, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite a nié catégoriquement ces allégations en totalité et il persiste à les nier catégoriquement. Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite tient à déclarer une fois de plus qu'il n'a pas un seul soldat en territoire yéménite et qu'il n'est intervenu à aucun moment dans les affaires intérieures du Yémen par l'envoi de troupes. En conséquence, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite défie quiconque de prouver la présence d'un seul de ses soldats au Yémen ou de prouver qu'à un moment quelconque l'Arabie Saoudite soit intervenue, militairement ou de toute autre manière, dans les affaires intérieures du Yémen."

82. L'ingérence du gouvernement interventionniste dans les affaires du Yémen et l'aide et l'appui de ce gouvernement aux insurgés ont eu pour résultat de faire verser le sang yéménite. Est-ce là le progrès? En même temps, cette ingérence a menacé de faire éclater la guerre entre certains Etats arabes. Du fait de bombardements exécutés par les forces navales et aériennes de ce gouvernement interventionniste en territoire de l'Arabie Saoudite, plusieurs villes et villages d'Arabie Saoudite ont subi des attaques par air et par mer. Dans l'intérêt de la solidarité arabe, nous avons gardé le silence. Le gouvernement interventionniste a fait bombarder le territoire de l'Arabie Saoudite, causant de graves dommages aux biens et des pertes de vies humaines. Nous aurions pu porter la question devant le Conseil de sécurité, mais nous savions que l'exercice du droit de veto et la pratique de certains alignements au Conseil auraient pu permettre de nous réduire au silence, nous ou d'ailleurs toute autre délégation. A l'Organisation il arrive malheureusement que, par l'exercice du droit de veto, on muselle des êtres humains comme on muselle du bétail.

83. L'intervention étrangère persistante dans les affaires intérieures du Yémen est de nature à faire empirer la situation et à étendre le conflit à d'autres Etats.

84. Qu'il y ait reconnaissance ou pas reconnaissance, la lutte se poursuivra au Yémen parce que le peuple yéménite lutte dans sa patrie, comme je l'ai dit dans une intervention précédente [1201ème séance]. Telle est la situation au Yémen. Telle est la situation qui risque de menacer la paix dans la région et, qui sait, ailleurs peut-être.

85. Le progrès ne doit pas nécessairement être atteint par une révolution sanglante. Il y a eu dans l'histoire des révolutions dont le prix a été trop lourd. Sans doute la révolution française a-t-elle contribué à faire prendre conscience aux populations de leurs droits politiques. Sans doute la grande révolution russe qui a coûté peut-être 20 millions de vies humaines a-t-elle préparé le terrain pour faire prendre conscience aux populations de leurs droits économiques. Cependant, est-ce le moment des effusions

de sang, alors que nous sommes à une époque, l'ère des Nations Unies, où le changement doit s'opérer par une évolution progressiste? Devons-nous favoriser des groupements constitués dans d'autres Etats et les renforcer par l'envoi de troupes pour les inciter à se lever, en cette ère des Nations Unies?

86. Je prétends que nous ne devons pas seulement faire acte de loyalisme envers notre propre pays; je dis que nous devons notre loyalisme, avant toute chose, aux nobles principes de la Charte des Nations Unies, qui nous imposent de régler nos problèmes par des moyens pacifiques. Est-ce ainsi qu'un pays s'arroge la responsabilité de réaliser le développement et le progrès? Pourquoi ces interventionnistes ne commencent-ils pas chez eux? Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit le proverbe. Pourquoi ne cherchent-ils pas à être un modèle que nous puissions imiter? N'y a-t-il pas bien des possibilités de progrès, même dans les pays très développés? Pourquoi des Etats interviennent-ils dans les affaires intérieures d'autres Etats, pourquoi envoient-ils des soldats et font-ils tuer les gens sous le prétexte d'ouvrir une ère nouvelle et de liquider la réaction?

87. On ferait mieux de ne pas employer ces étiquettes: progrès, réaction. Même dans la liberté, il y a des devoirs et des obligations, non seulement des devoirs et des obligations à l'intérieur de l'Etat, mais, à notre époque, des devoirs et des obligations envers la communauté internationale.

88. Je dois parler une nouvelle fois de l'Arabe de la péninsule. L'Arabe de la péninsule s'adapte du mieux qu'il peut aux courants d'un monde nouveau sans perdre son identité, sans abandonner les valeurs morales qu'il a acquises au cours des âges. A tous, qu'ils viennent de l'est ou de l'ouest, de n'importe quelle partie du monde, je lance un avertissement. Je vous le dis, n'essayez pas d'inculquer à l'Arabe de la péninsule vos idéologies évolutionnaires, révolutionnaires ou autres. Laissez l'Arabe de la péninsule façonner lui-même son destin librement. Qui sait? Par la grâce d'Allah, vous apprendrez peut-être de lui bien des choses excellentes comme vous en avez appris autrefois lorsque sa péninsule était le berceau d'une grande civilisation.

89. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Venezuela votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, mais nous déclarons que ce vote ne signifie pas de notre part une prise de position sur les pouvoirs de la délégation du Yémen, au sujet desquels ma délégation s'abstient de se prononcer.

90. M. COULIBALY (Mali): A deux réserves près, ma délégation votera pour le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395].

91. La première réserve porte sur la partie du rapport concernant la représentation de la Chine. A cet effet, je tiens à rappeler que le Gouvernement de la République du Mali reste convaincu que seuls les délégués de la République populaire de Chine doivent représenter la Chine au sein de l'Organisation. Ma délégation ne peut donc approuver le passage du rapport conférant aux représentants de Formose la qualité de représentants de la Chine.

92. La deuxième réserve a trait à la représentation de la République populaire hongroise. Ma délégation, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler ce matin, trouve qu'il n'est ni objectif ni réaliste de mettre en doute la validité du mandat de la délégation hongroise.

A cet égard, je partage l'opinion émise par le représentant de la Nigéria [voir A/5395, par. 12].

93. Quant à la représentation du Yémen, ma délégation félicite la Commission pour l'avis objectif et juste qu'elle a émis. Mon pays a en effet reconnu la République arabe du Yémen et c'est avec plaisir que mon pays accueillera très bientôt dans cette salle les représentants du Gouvernement de la République arabe du Yémen.

94. M. TARAZI (Syrie): Ma délégation votera en faveur du rapport que nous a soumis la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395]. Elle ne saurait cependant accepter la conclusion relative à la représentation de la Chine. Le seul gouvernement qui, à ses yeux, ait le droit de représenter la Chine est celui de la République populaire de Chine. Aussi exprimons-nous des réserves concernant les conclusions des paragraphes 6 et 8 du rapport.

95. Ma délégation exprime la même réserve en ce qui concerne la représentation de la République populaire hongroise. Mon pays entretient des relations diplomatiques normales avec le Gouvernement hongrois. Nous ne saurions donc qu'être conséquents avec nous-mêmes: les pouvoirs établis par le Gouvernement de la République populaire hongroise émanent de l'autorité légitime et légale.

96. En ce qui concerne le Yémen, ma délégation est heureuse de constater que la Commission de vérification des pouvoirs a recommandé d'accepter les pouvoirs émanant du Président de la République arabe du Yémen. Elle saisit cette occasion pour dire que le Gouvernement de la République arabe syrienne a reconnu la révolution du Yémen dès ses premières heures, car cette révolution s'est faite pour mettre fin à un régime réactionnaire qui ne fonctionnait pas dans l'intérêt bien compris du peuple yéménite. Aussi nous réjouissons-nous de voir le Yémen républicain représenter le peuple yéménite parmi nous. Il appartient naturellement au seul peuple du Yémen de choisir la voie qui le conduira au progrès. C'est là une matière qui relève de sa seule autorité et on ne saurait s'ingérer, de n'importe quelle manière, dans ses affaires.

97. Pour conclure, ma délégation tient, d'ores et déjà, à féliciter la délégation de la République arabe du Yémen et lui souhaite le plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

98. M. CABALLERO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Elle déclare en particulier que le Gouvernement bolivien a reconnu dès le début le Gouvernement de la République du Yémen, qu'elle considère comme l'émanation démocratique authentique de la volonté du peuple yéménite.

99. M. NUR ELMI (Somalie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation votera en faveur de la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395] sous les réserves suivantes.

100. Mon gouvernement a reconnu la République populaire de Chine, avec laquelle nous entretenons des relations très amicales. Nous estimons donc que son gouvernement représente légitimement le peuple de la Chine.

101. Nous protestons contre les doutes exprimés au sujet de la validité des lettres de créance des représentants de la République populaire hongroise,

avec laquelle nous entretenons aussi des relations diplomatiques amicales.

102. Enfin, ma délégation approuve les pouvoirs émanant de notre voisine la nation sœur du Yémen, avec laquelle nous avons toujours eu de très amicaux rapports culturels et de bon voisinage. Nous estimons que les événements qui se passent dans ce pays arabe relèvent exclusivement du domaine intérieur et que seul le peuple yéménite a le droit de résoudre ses problèmes et de choisir le régime qui lui convient.

103. M. BARNES (Libéria) [traduit de l'anglais]: La délégation libérienne votera en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/5395]. Notre vote affirmatif ne doit cependant pas être interprété comme une approbation de la partie de ce rapport où il est recommandé de ne pas se prononcer sur les lettres de créance des représentants de la Hongrie. Il ne doit pas davantage être interprété comme une prise de position sur les lettres de créance émanant de la République arabe du Yémen.

104. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs et qui figure dans son rapport [A/5395].

Par 73 voix contre 4, avec 23 abstentions, le projet de résolution est adopté.

105. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui l'ont demandée pour expliquer leur vote après l'adoption de la résolution. Je donne d'abord la parole au représentant du Royaume-Uni.

106. M. CROWE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ma délégation tient à déclarer qu'elle a voté en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs uniquement parce que les lettres de créance considérées sont, en tant que documents, en bonne et due forme. Cette approbation n'emporte pas nécessairement reconnaissance des autorités dont ces lettres de créance émanent.

107. On se souviendra que depuis de nombreuses années, chaque fois que l'Assemblée générale ou un autre organe des Nations Unies a approuvé le rapport d'une commission de vérification des pouvoirs, une déclaration semblable à celle que je viens de faire a été faite, au nom de la délégation du Royaume-Uni, au sujet des pouvoirs de la délégation de la Chine.

108. La signification limitée de l'approbation par les représentants du Royaume-Uni des rapports des commissions de vérification des pouvoirs est maintenant si connue qu'il semble superflu de répéter cette déclaration chaque fois que de tels rapports sont approuvés, et nous ne jugerons plus nécessaire de le faire à l'avenir. Je tiens cependant à faire enregistrer au procès-verbal que l'absence de cette déclaration n'importe quelle circonstance ne devras pas être interprétée comme signifiant qu'il faille attribuer à l'approbation du rapport de la Commission par le Royaume-Uni un sens différent de celui que je viens d'indiquer au début de ma déclaration.

109. M. JIMENEZ (Philippines) [traduit de l'anglais]: La délégation philippine a voté en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs en faisant une réserve quant à la partie du rapport qui concerne l'acceptation des lettres de créance émanant du Président de la République arabe du Yémen. Mon gouvernement n'a pas encore pris position définitivement sur la situation politique au Yémen.

110. M. MENCIA LISTER (République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: La délégation de la République Dominicaine s'est vue dans l'obligation de s'abstenir d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs en raison des réserves que nous impose le fait que nous n'avons pas encore reconnu le Gouvernement de la République arabe du Yémen.

111. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: La délégation mexicaine désire réaffirmer son abstention sur le projet de résolution présenté à la Commission de vérification des pouvoirs au sujet des pouvoirs émanant de la République arabe du Yémen [voir A/5395, par. 20 à 23]. Nous estimons en effet que la décision prise par la Commission comporte des incidences très graves qui n'ont pas encore été dûment évaluées. Nous réitérons les objections [voir *ibid.*, par. 15] que nous avons faites à la Commission de vérification des pouvoirs sur ce point.

112. M. DELEAU (France): La délégation française vient de voter en faveur du projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, notamment parce que la position prise par cette commission sur les pouvoirs de la délégation de la République de Chine et au sujet des lettres de créance des représentants de la Hongrie rencontre son accord. Ma délégation tient cependant à préciser que son vote n'implique aucune prise de position du Gouvernement français sur la question de la représentation du Yémen. Elle se serait abstenue lors du vote sur les paragraphes 19 à 21 du rapport au cas où ceux-ci auraient fait l'objet d'un vote distinct.

113. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation a voté en faveur du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, mais elle a voté ainsi en faisant une réserve expresse au sujet de l'acceptation des pouvoirs du Yémen, sur lesquels nous n'avons pas pris position et sur lesquels nous nous abstenons.

114. M. ALAYNI (République arabe du Yémen): C'est pour moi un grand honneur et un plaisir particulier que d'être le premier représentant de la République arabe du Yémen à prendre la parole, de cette tribune, pour exprimer la reconnaissance du peuple du Yémen et de son gouvernement progressiste envers tous les pays qui nous ont reconnus et qui ont soutenu les aspirations de notre peuple. Ils ont ainsi manifesté leur amitié et leur sentiment en faveur du bien-être, du développement et du progrès de notre peuple et de notre patrie.

115. En effet, les conditions lamentables dans lesquelles vivait notre peuple et l'état archaïque de notre pays, sous l'ancien régime féodal, ainsi que son isolement total du monde extérieur, dans une ère de progrès et de développement, étaient connus du monde entier et faisaient honte à l'humanité. Il va de soi que nous, peuple du Yémen, étions les premiers à en avoir honte et à en subir les conséquences.

116. C'est pourquoi, après une longue et pénible attente, dans l'espoir d'un changement de régime opéré d'une manière pacifique et miraculeuse, le peuple a dû se prononcer en faveur d'une évolution rapide, en instaurant une république démocratique et progressiste à la place d'un régime moyenâgeux qui ne répondait plus aux besoins et aux conditions de la vie moderne, qui gênait même tous nos amis de par le monde.

117. Notre pays fut, comme on le sait, parmi les premiers du monde à tenir le flambeau de la civili-

sation, parmi les premiers qui exploitèrent leurs ressources, développèrent leurs possibilités et favorisèrent les relations internationales. Il suffit de vous rappeler que c'est le pays de la Reine de Saba qui avait une assemblée consultative pour mieux gouverner, et cela il y a 28 siècles, et de se souvenir que c'est le premier pays au monde qui construisit de grands barrages et même des gratte-ciel. C'est le pays que les Romains appelaient Arabia felix, c'est donc un pays de vieille civilisation.

118. Conscient de son glorieux passé, notre peuple ne pouvait qu'acclamer l'abolition de tout régime néfaste qui entravait son développement et en faisait l'un des pays les plus anachroniques. C'est donc avec une joie et un enthousiasme indescriptibles que notre vaillant peuple, soulagé, a appuyé l'instauration de la République arabe du Yémen, une république démocratique, progressiste, profondément attachée aux règles, moyens et principes de l'évolution.

119. Notre peuple, en instaurant un gouvernement émanant de sa volonté, veut rattraper le temps perdu et se rend parfaitement compte qu'il a beaucoup à faire pour réoccuper la place qui lui revient sur la scène mondiale.

120. Dans le domaine intérieur, nous avons hérité de trois fléaux: ignorance, pauvreté et maladie. Nous avons aussi hérité un appareil gouvernemental incapable et déficient, un manque absolu de cadres qualifiés, et tant d'autres anomalies et difficultés qui rendent notre héritage des plus malheureux. Mais notre volonté est grande, et l'espoir que nous plaçons dans la coopération internationale et dans l'évolution est l'un des facteurs de l'optimisme avec lequel nous envisageons l'avenir. Cette coopération internationale, nous espérons la voir se réaliser surtout par la voie et les moyens des Nations Unies ainsi que des organismes qualifiés et des institutions spécialisées qui en relèvent. Nous savons aussi que nous pouvons compter sur l'aide technique et financière des pays amis plus développés qui nous offrent une assistance inconditionnelle.

121. Dans le domaine extérieur, nous avons hérité un isolement total, ou presque. Il nous faut donc démolir les barrières de l'isolement, pour mieux coopérer avec la famille internationale et nouer des relations avec tous les représentants de la communauté mondiale. Il nous faut intensifier les relations économiques, culturelles et autres avec les pays qui en entretenaient déjà avec nous, et il nous faut créer des relations mondiales avec tous ceux qui veulent serrer la main que nous tendons à tous, sans exception, et cela dans le cadre de notre indépendance et de notre souveraineté nationales.

122. On voit que la tâche qui nous incombe et qui attend notre République est grande. Nous devons lui consacrer toute notre énergie. C'est donc la politique de non-alignement qui a été déclarée dès le début par le Président de la République arabe du Yémen, Abdullah al-Sallal, car c'est la seule qui convienne à notre pays, et c'est cette politique qui sera notre pour longtemps encore.

123. Cette politique de neutralité positive — c'est-à-dire de maintien des relations d'amitié sincère avec tous — ne veut nullement dire que la République arabe du Yémen se désintéresse de tous les problèmes autres que ses problèmes propres.

124. Notre peuple est conscient du fait qu'il fait partie de la communauté mondiale, comme il est

conscient des devoirs qu'il a à l'égard de l'humanité. Il en résulte qu'il doit se préoccuper du sort de tous les peuples qui, comme lui, ont souffert et souffrent encore d'une domination extérieure, colonialiste ou autre. Il considère aussi qu'il est du devoir de l'Organisation de montrer, dans le cadre de la Charte, un intérêt encore plus grand à l'égard de tous les peuples qui souffrent de l'injustice de la domination et qui en subissent les conséquences malheureuses.

125. L'axe de notre politique générale se trouve donc basé sur l'Organisation des Nations Unies, qui représente pour nous — peut-être plus que pour beaucoup d'autres — un des espoirs de notre rénovation. Elle est un grand facteur d'optimisme pour notre avenir, ainsi que pour celui du monde.

126. C'est en déclarant à nouveau notre adhésion et notre attachement à l'Organisation, et en réitérant les remerciements de la République arabe du Yémen à l'égard de tous ceux qui nous ont soutenus, qui continuent à le faire et qui le feront encore, que je termine la première et la dernière déclaration de la délégation de la République arabe du Yémen à la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Achèvement des travaux de la dix-septième session

127. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Ainsi se terminent les travaux que la dix-septième session de l'Assemblée générale avait à accomplir. Il reste cependant quelques minutes avant la clôture officielle de la session.

128. Par quatre résolutions, l'Assemblée m'a chargé soit de constituer des comités en en désignant les membres, soit d'élargir la composition de comités existants et du Groupe de travail^{1/}. J'ai décidé de ne prendre aucune mesure à cet effet jusqu'à l'adoption de la dernière de ces résolutions, car j'ai pensé que certaines considérations interviendraient pour opérer des ajustements entre les groupes et les Etats au sujet de la composition de ces comités et du Groupe de travail. La dernière de ces résolutions n'a été adoptée qu'il y a très peu de temps; depuis lors, je me suis efforcé avec diligence de mettre au point mes suggestions au sujet de la composition de ces organes et aussi de procéder aux consultations nécessaires afin d'obtenir d'avance l'acceptation des délégations dont je pourrais désigner les pays comme membres de ces organes. Tout cela est toujours en cours et n'est pas encore terminé. Certaines délégations ont estimé devoir en référer à leurs gouvernements, de sorte qu'avec la meilleure volonté du monde et le désir d'annoncer ces désignations avant la fin de la session je n'ai pas pu réussir à terminer cette partie des tâches qui m'ont été confiées. Je vais donc la poursuivre et, dès que ce sera terminé, je ferai dûment savoir aux délégations les désignations auxquelles j'aurai procédé. Qu'on veuille bien me pardonner ce contretemps.

129. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de faire une déclaration finale.

130. **M. MALALASEKERA** (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Il faut avouer que beaucoup d'entre nous ont été surpris que vous ayez pu, Monsieur le Président, baisser le rideau sur les travaux de la dix-septième

^{1/} Groupe de travail des Vingt et Un pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies.

session de l'Assemblée générale avant même la date prévue. Certains d'entre nous sont presque essoufflés d'avoir essayé de suivre le rythme de l'ordre du jour.

131. Vous avez réussi ce qui était presque impossible, et nul ne me contredira si je déclare que c'est dû presque entièrement à la discipline rigide que vous vous êtes imposée à vous-même d'abord et que vous avez réussi à nous imposer aussi en nous donnant un exemple à la fois sévère et magistral.

132. La délégation de Ceylan est très heureuse d'être la première à rendre un hommage éclatant à l'efficacité et à l'objectivité avec laquelle, Monsieur le Président, vous avez présidé une des sessions les plus chargées dans l'histoire de l'Assemblée. Les délégations de la Birmanie, du Cambodge, de l'Indonésie, du Laos et du Népal ont exprimé le vœu de s'associer à ma propre délégation pour vous rendre cet hommage. J'ai dit que la dix-septième session avait été une des plus chargées dans l'histoire de l'Assemblée. Je puis sans doute ajouter qu'elle apparaîtra peut-être plus tard comme une des plus importantes.

133. L'Assemblée générale est une institution unique au monde. Comme ses résolutions ne sont que des recommandations, il n'est possible d'en évaluer les résultats que si nous regardons plus loin que le texte des décisions, prudemment rédigé, et si nous tenons compte aussi des déclarations de principe qui indiquent les tendances futures. Une évaluation de nos travaux doit donc être la somme de bien des composantes parmi lesquelles il faut compter les élans moraux qui, étant donné que l'Organisation compte 110 Membres, sont l'écho toujours plus fidèle des aspirations de l'opinion publique mondiale hors de cette enceinte.

134. Là est manifeste la notion de l'universalité des Nations Unies. Il ne s'agit pas seulement du nombre des nations qui prennent part à leurs délibérations, mais aussi de la mesure dans laquelle l'Assemblée est le reflet et la somme des tendances dynamiques de notre monde qui subit une transformation révolutionnaire et rapide. Si nous comprenons la véritable essence de cette universalité, nous ne céderons pas d'un pouce dans notre volonté de conduire l'Organisation vers son but ultime d'une représentation totale de toutes les nations du monde, grandes ou petites.

135. Je ne crois pas me tromper en disant que cette session a mis l'Organisation sur la voie de la force et de la stabilité, contrairement à la triste situation de l'an dernier, où elle s'était trouvée sans chef, sans ressources et en présence d'une division grave quant à sa structure future. Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée et l'Organisation sort de l'épreuve plus forte qu'elle n'était. Cependant, la question du financement et la question du personnel ne sont pas entièrement résolues. Ce qui compte le plus, toutefois, c'est qu'on n'en cherche plus les solutions dans une atmosphère de crise.

136. Outre la question de la structure de l'Organisation, nous devons considérer aussi les décisions prises par l'Assemblée générale sur les trois grands problèmes de notre époque avec plus de vigueur et plus de sagesse qu'auparavant. Premièrement, nous avons les décisions sur les divers problèmes que pose le colonialisme; ces décisions ont été fondées sur la ferme résolution de progresser dans la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration historique sur le colonialisme. Le Comité spécial des Dix-Sept/

2/ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

qui sera bientôt le Comité spécial des Vingt-Quatre, a formellement reçu le pouvoir d'aller de l'avant dans sa tâche de mettre un terme à toute une ère d'injustice en faisant usage de tous les moyens dont il dispose.

137. Deuxièmement, nous avons les nombreuses résolutions adoptées dans le domaine économique et destinées à réorganiser l'économie mondiale sur la base d'une association équitable entre les nations riches et les nations en voie de développement. Telle est notre réponse courageuse et éclatante aux impératifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

138. Troisièmement, nous avons les résolutions d'ordre politique, surtout celles qui portent sur le désarmement. Sur cette question brûlante de notre époque, l'Assemblée générale poursuit ses efforts et continue à faire progresser les lentes et laborieuses négociations de Genève. Le désarmement n'est pas encore en discussion ici-même, mais du débat qui a eu lieu à la présente session se sont dégagés plusieurs points positifs qui méritent d'être notés. D'une part, nous avons trouvé de nouvelles et nombreuses raisons d'espérer dans l'action du courageux petit groupe des huit nations non alignées. Pour ce qui est de l'esprit créateur du non-alignement, il convient de noter que la plupart des transactions qui ont rendu possibles les décisions les plus importantes en matière de désarmement ont été dues à l'initiative et à l'esprit de conciliation qui anime naturellement les nations non alignées.

139. Ce sont les petites nations qui, agissant dans l'esprit du non-alignement, au moment tragique de la crise cubaine en octobre 1962, ont provoqué l'intervention du Secrétaire général, laquelle a beaucoup contribué à éloigner de nous le danger le plus grave que nous ayons connu depuis la dernière guerre mondiale.

140. Je ne révélerai pas prématurément un secret d'Etat en indiquant que le rôle des nations non alignées, pour ce qui est de réduire la tension entre l'Inde et la Chine, ne sera pas non plus négligeable. Lorsque les faits seront devenus du domaine public, ils seront, j'en suis sûr, fort intéressants pour les historiens qui rédigeront ce chapitre de l'histoire de notre époque.

141. De plus, dans le débat sur le désarmement, l'Assemblée a condamné en termes catégoriques la guerre froide et la course folle aux armements. Les leçons que l'Assemblée n'a pu devoir à sa propre sagesse, elle les a tirées de la rude expérience de la crise cubaine, car elle a compris alors les conséquences fatales qu'aurait eues l'absence d'une action immédiate.

142. Nous pouvons donc affirmer que la présente session a sonné le glas du colonialisme politique, du colonialisme économique et de l'esprit de la guerre froide. Non seulement la guerre froide a été condamnée, mais des mesures positives ont été prises pour la remplacer par une atmosphère de paix, cela grâce à plusieurs résolutions, notamment la résolution sur le règne du droit par la coexistence pacifique des Etats. Cependant, nos efforts ne prennent pas fin avec la clôture de la session; en fait, ils ne font que commencer.

143. Nous n'avons pas été saisis officiellement à notre ordre du jour de la question du Congo, mais cette question, nous le savons tous, approche de son point culminant. Il semble maintenant que le Secrétaire

général, armé d'un mandat unanime et appuyé par un vote de confiance universelle, agisse de façon résolue pour mettre fin à cette dure et humiliante épreuve qui porte atteinte à la dignité, aux finances et au moral même de l'Organisation des Nations Unies.

144. Des pressions diplomatiques considérables sont exercées par plusieurs grandes puissances et U Thant s'est lancé dans une grande mission. La clôture de la session de l'Assemblée ne doit pas signifier que nous nous détacherons de ses efforts. Rappelons-nous plutôt que, dans le discours par lequel il a accepté son mandat [1182^{ème} séance], il nous a demandé à tous notre appui dans cette épreuve de force pleine de périls. Affirmons donc notre volonté de voir U Thant et les Nations Unies gagner cette bataille. Les Nations Unies ne peuvent transiger avec la victoire. Le Congo doit être unifié, de même que les Nations Unies doivent être unanimes pour mener à bien cette mission. Si nous échouons dans cette mission, ce monde uni que nous souhaitons avec tant d'ardeur sera un monde désuni.

145. Enfin, je crois que l'Assemblée peut s'enorgueillir d'avoir, à sa présente session, beaucoup contribué à cet esprit de détente qui guide maintenant la politique des grandes puissances dans leurs rapports. Par sa modération, par son esprit de compromis, elle a déjà donné un bon exemple. Pour les Nations Unies, l'année à venir comportera beaucoup de travail et d'efforts, peut-être aussi beaucoup de restes de tensions. Nous pouvons cependant y faire face avec confiance. Nous pouvons dire que, cette année, nous n'avons pas trahi la confiance des peuples du monde. Nous les avons guidés dans le sens de leurs espoirs les plus élevés et de leurs aspirations les plus hautes. Nous ne devons pas les trahir et nous ne les trahirons pas dans les années qui viennent.

146. Les délégations de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Indonésie, du Laos et du Népal vous souhaitent, Monsieur le Président, des fêtes heureuses et reposantes, et une très prospère nouvelle année 1963.

147. M. ZEA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Peut-être le plus agréable devoir que m'ait valu l'honneur d'être Président du groupe des pays d'Amérique latine est celui dont je m'acquitte en ce moment en prenant la parole au nom des délégations de ce groupe ainsi qu'au nom de la délégation de la Trinité et Tobago pour vous dire, Monsieur le Président, notre profonde reconnaissance et nos vives félicitations pour le travail admirable dont vous vous êtes acquitté avec tant de bonheur dans les hautes fonctions que l'Assemblée a eu la sagesse de vous confier au début de sa présente session.

148. Les Membres de l'Organisation connaissaient déjà vos hautes qualités de magistrat, de juriste international, d'homme d'Etat. Après cette session, vous avez démontré de façon magistrale que ces qualités étaient l'essence même de votre éminente personnalité.

149. Vous avez dirigé nos travaux avec habileté, sérénité, intelligence et justice. Vous leur avez imprimé un rythme constant de célérité, dont les admirables résultats sont maintenant manifestes. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans l'histoire de l'Organisation un seul cas où l'Assemblée générale ait épuisé son ordre du jour avant la date de clôture

prévue. Cela ne vaut pas dire que les questions n'ont pas été examinées avec soin et réflexion. Les décisions adoptées ont été mûrement réfléchies et elles auront des répercussions considérables dans la vie internationale.

150. A la suite de cette session, l'Organisation mondiale est plus forte, son prestige dans l'opinion publique est plus grand, elle est mieux assurée de ses possibilités de réalisation pour l'avenir et elle est mieux à même d'être le défenseur de la paix et des principes juridiques qui inspirent sa charte constitutive et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

151. En tout cela, Monsieur le Président, votre présence, votre sagesse, votre autorité irremplaçable ont joué un rôle décisif.

152. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, vous ne méritez pas seulement la reconnaissance des délégations ici présentes, mais aussi celle de tous les gouvernements et de l'humanité tout entière. Nous vivons peut-être en ce moment les temps les plus heureux, les plus pleins d'espérance que ce monde ait connus depuis la seconde guerre mondiale. Les grandes puissances, celles qui détiennent la terrible et peu enviable responsabilité de déchaîner la guerre ou de maintenir la paix, se comprennent mieux aujourd'hui et commencent à trouver entre elles plus de points de contact.

153. Aujourd'hui, nous avons vu en cette enceinte des visages souriants où se reflétaient l'optimisme et l'espoir d'un avenir plus sûr et plus tranquille pour le genre humain. Nous sommes probablement bien loin encore de l'idéal d'un monde heureux, de la paix sans armes, de la véritable coexistence et de l'harmonie entre les nations. Mais c'est déjà une grande chose qu'en ce Noël de l'année 1962 nous éprouvions ce sentiment de confiance et de soulagement.

154. Nous ne devons cependant pas oublier nos frères qui souffrent, ceux qui gémissent encore dans un esclavage douloureux, ceux qui souffrent de la faim, ceux qui espèrent et sont décidés à obtenir leur rédemption dans une société égalitaire. Pour l'amélioration du sort de toute cette partie de l'humanité souffrante, nous devons formuler maintenant nos vœux et prendre la résolution irrévocable de travailler sans défaillance.

155. Nous devons offrir nos vœux et nos félicitations à tout le personnel qui a travaillé sous vos ordres pendant que vous avez exercé la présidence de l'Assemblée. Comme toujours, ce personnel a donné la preuve de sa compétence et a mis ses connaissances au service de tous; il a apporté une aide précieuse au succès de nos travaux.

156. A vous, Monsieur le Président, et à tous vos collaborateurs, les délégations des pays d'Amérique latine et de la Trinité et Tobago souhaitent les plus grands succès personnels.

157. M. NDAWULA (Ouganda) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir, Monsieur le Président, que de venir ici vous exprimer, en ma qualité de Président du groupe africain pour le présent mois, nos très sincères félicitations pour la façon exemplaire dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée et nos remerciements pour avoir conduit heureusement la dix-septième session à sa fin.

158. Le groupe africain a bien des motifs de vous être reconnaissant, car, sur les 92 questions inscrites à l'ordre du jour, à peu près le quart d'entre elles nous intéressaient directement d'une façon ou d'une autre et étaient des questions auxquelles nous donnons la priorité, comme celles de la décolonisation, du développement économique, du développement de l'enseignement, de l'assistance technique, pour n'en citer que quelques-unes.

159. Ces questions ont été discutées et des résolutions ont été adoptées sous votre sage direction. En vérité, par votre sérénité, votre équité, votre intégrité, votre sagesse et peut-être surtout par votre ponctualité, Monsieur le Président, vous vous êtes acquis notre admiration. De ce fait, l'espoir, la confiance et les aspirations que les peuples africains mettent en l'Organisation ont été renforcés et renoués; soyez-en remercié.

160. Nous voulons remercier aussi vos très compétents collègues du Bureau, ainsi que le Secrétaire général que nous avons été très heureux de voir confirmer dans son mandat.

161. Sur un plan plus personnel, ma délégation, qui depuis sept semaines est ici la nouvelle venue, peut déclarer qu'elle a eu une merveilleuse et stimulante expérience qui, je peux l'assurer, nous sera d'une grande utilité pour les futures sessions. Ma délégation éprouve une grande fierté d'avoir été admise dans la communauté des nations sous votre présidence.

162. Encore une fois, Monsieur le Président, au nom du groupe africain et au nom de ma délégation, nous vous adressons nos félicitations, nous vous saluons et nous vous souhaitons le plus grand succès dans les années à venir.

163. M. FEKINI (Libye): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le très grand plaisir de vous présenter, au nom des délégations des Etats arabes et en mon nom personnel, les félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères pour les efforts soutenus et patients que vous avez déployés en vue de la bonne conduite des travaux de la dix-septième session de l'Assemblée générale. Au moment où nous nous apprêtons à clore cette session sous le signe bienheureux de l'exactitude, il m'est agréable de vous exprimer notre grande satisfaction pour les qualités de sagesse, de compétence et de tact dont vous avez pleinement fait preuve en dirigeant les délibérations de la dix-septième session, qualités qui ont contribué si efficacement au déroulement ordonné de nos travaux. Aussi nous réjouissons-nous, avec tous les autres membres de l'Assemblée, d'avoir eu l'excellente fortune et la bonne inspiration de vous choisir pour présider les travaux de cette assemblée, qui a ainsi pu bénéficier de votre grand savoir, de votre riche expérience et de votre parfaite amabilité. J'aimerais mentionner, d'une manière spéciale, votre ponctualité et votre diligence, qui nous ont permis de terminer nos travaux dans les délais fixés. Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que nous vous en savons pleinement gré, et nous remercions les vice-présidents pour la même raison.

164. J'aimerais aussi, avec votre permission, exprimer nos remerciements et notre appréciation au Secrétaire général, à ses représentants, à tous les membres du Secrétariat ainsi qu'aux interprètes, pour l'assistance précieuse qu'ils nous ont prêté, contribuant ainsi à faciliter grandement nos travaux.

165. En vous réitérant l'expression de nos remerciements et de notre appréciation, je voudrais, Monsieur le Président, exprimer le ferme espoir que la communauté internationale pourra, dans l'avenir, bénéficier de votre expérience, de vos talents et de votre dévouement à la cause des Nations Unies.

166. Qu'il me soit également permis, en cette occasion d'adieux, de témoigner notre amitié et notre appréciation à toutes les délégations qui se consacrent à la cause de la justice, de l'équité et de la coopération; nous leur adressons nos meilleurs vœux de prospérité, de paix et de bonheur.

167. Je voudrais conclure en formant le vœu que les délibérations de cette assemblée et les résolutions auxquelles nous avons abouti soient une contribution à la cause de la paix et de la coopération internationale.

168. M. VAKIL (Iran): Je suis fier de l'honneur qui m'échoit de m'acquitter, au nom des délégations du Japon, de la Turquie, de la Thaïlande, des Philippines et de la mienne, d'un devoir qui est certes des plus agréables, celui de vous exprimer, Monsieur le Président, la reconnaissance et l'admiration que nous éprouvons pour la manière remarquable avec laquelle vous avez dirigé nos travaux.

169. Vous êtes connu et grandement respecté pour votre sagesse, pour votre impartialité, pour votre courtoisie et votre personnalité très humaine; mais ceux qui, comme moi-même, ont l'insigne privilège de se compter parmi vos amis ajoutent l'affection à leur respect. Qu'il me soit donc permis de vous offrir, au nom des délégations dont je viens de citer les noms, nos félicitations et nos remerciements les plus chaleureux pour tout ce que vous avez fait pour que les travaux de la dix-septième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

170. J'aimerais emprunter au brillant orateur qui fut le regretté président Edouard Herriot une phrase qui résume toute ma pensée à votre égard et que voici: "Il vaut mieux mériter sans obtenir qu'obtenir sans mériter." Et vous avez obtenu ce que vous méritiez.

171. Je voudrais également exprimer mes remerciements déférents au Secrétaire général et à tous les membres de son personnel qui nous ont aidés avec tant d'ardeur et de dévouement inlassables dans l'accomplissement de nos tâches. La route qui mène vers la paix et l'harmonie entre les nations est très longue. Au cours de cette session, nous nous sommes engagés, tant au sein de l'Assemblée qu'à son ombre, si je puis parler ainsi, dans la bonne direction. Il nous faut certes continuer à faire face avec un renouveau d'énergie et de vigueur aux tâches qui nous attendent, mais en nous maintenant toujours dans cette bonne direction.

172. J'aurais mauvaise grâce à descendre de cette tribune sans dire quelques mots en persan à l'homme dont la richesse de sa culture persane ne cesse de m'étonner; ces mots sont destinés à traduire l'étendue et l'intensité de mon amitié personnelle pour M. Zafull Khan:

*Tchenan por chod fazayé sineh az doust,
Keh naghshé khishtan raft az zamiram.*

[L'ami s'est emparé si complètement de mon âme
Que l'image de moi-même s'est éclipsée de ma pensée.]

173. Sir James PLIMSOLL (Australie) [traduit de l'anglais]: J'ai le plaisir, au nom des pays du Com-

monwealth, de vous exprimer nos meilleurs vœux, Monsieur le Président, et nos remerciements pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée générale pendant sa dix-septième session.

174. Les pays du Commonwealth appartiennent à tous les continents du monde. Trois de nos membres ont été admis à l'Organisation pendant la présente session: la Jamaïque, la Trinité et Tobago, et l'Ouganda. Nous avons été particulièrement satisfaits de voir choisir, cette année, l'un de nous comme Président de l'Assemblée générale.

175. Vous avez joué un rôle remarquable, Monsieur le Président, dans le développement de votre propre pays. Vous avez joué un rôle éminent dans le développement du Commonwealth et dans son évolution depuis la seconde guerre mondiale. Certaines des conférences auxquelles vous avez participé et certaines des décisions à l'élaboration desquelles vous avez apporté votre concours ont façonné la structure constitutionnelle de chacun des membres du Commonwealth, y compris l'Australie. Vous avez également, bien entendu, joué un rôle éminent dans l'évolution de l'Organisation des Nations Unies en tant que Ministre des affaires étrangères de votre pays, que représentant permanent ici et que juge à la Cour internationale de Justice.

176. C'est parce que nous reconnaissons tous ces qualités en vous que nous vous avons choisi comme Président de cette session. Nous savions que nous élisions ainsi un Président énergique — et nous avons eu un Président énergique. Nous savions que vous apporteriez à votre tâche de grandes qualités intellectuelles, l'intégrité, l'aptitude à prendre des décisions et à les faire respecter. Nous avons accepté toutes vos décisions sans discussion, je crois, pendant toute la session, parce que nous savions qu'elles étaient fondées sur un jugement sûr et le désir de servir les intérêts de l'Organisation.

177. Il est, bien entendu, facile de déceler divers signes extérieurs qui caractérisent ce que vous avez fait. Nos séances ont commencé à l'heure tous les jours. Nous avons fini notre session avec une journée d'avance sur la date de clôture prévue. Ce sont de vrais résultats et le mérite vous en revient.

178. On aurait tort, cependant, de vous juger seulement sur ces résultats matériels. Il y a eu ces résultats matériels, mais il y a eu aussi de nombreux grands résultats acquis sur les questions de fond. Nous n'avons pas abrégé notre session en abrégeant nos discussions: toutes les questions ont été discutées à fond.

179. Le Président a beaucoup à faire, indépendamment de sa tâche de président de séance. Présider les séances plénières est peut-être la moindre de ses fonctions. Il faut qu'il stimule les présidents des commissions. Il faut qu'il nous fasse comprendre à tous qu'il importe d'agir au moment opportun et de façon constructive. Vous l'avez fait. Vous nous avez parlé, vous avez tenu des entretiens avec nous, et il en est résulté que nous n'avons pas seulement bien travaillé d'un point de vue matériel, mais aussi pour ce qui est du fond. Les représentants eux-mêmes peuvent en être fiers, assurément; mais, pour pouvoir travailler ainsi, ils ont besoin d'un président qui dirige leurs efforts, et les aide à les concentrer. C'est donc avec un grand plaisir, Monsieur le Président, qu'au nom de tous les pays du Commonwealth je vous exprime nos remerciements pour ce que vous avez accompli pendant cette session.

180. Je veux aussi, au nom des pays du Commonwealth, dire quelques mots de remerciement à l'adresse du Secrétariat. Une des décisions les plus importantes que nous ayons prises à la présente session a été d'élire U Thant au poste de Secrétaire général. Nous avons tous eu une grande joie à le faire. Le monde entier éprouve confiance à le voir occuper ce poste. Nous avons eu l'occasion, au moment de son élection, de parler plus longuement de ses qualités et de lui rendre hommage. Je ne contenterai de rappeler ce que nous avons dit en cette occasion [1182ème séance].

181. Je désire aussi, à ce propos, mentionner particulièrement M. Narasimhan, le Sous-Secrétaire qui est chargé spécialement des travaux de l'Assemblée générale. Sa tâche ici et dans les coulisses pour assurer le déroulement des travaux de l'Assemblée est très chargée, mais nous savons qu'il a dû s'acquitter aussi de toutes les autres fonctions qui lui incombent dans ses responsabilités à l'égard de questions de fond. C'est pourquoi j'ai parlé spécialement de lui.

182. Je tiens aussi à parler des autres fonctionnaires du Secrétariat, de ceux qui ont tenu le rôle de secrétaires des commissions et de ceux dont les fonctions ne se rapportent pas directement aux travaux de l'Assemblée générale mais qui, dans leur tâche quotidienne, s'occupent néanmoins des séances de l'Assemblée en préparant ses documents, en exécutant ses décisions, etc. Au nom des pays du Commonwealth, je mentionnerai particulièrement les interprètes et ceux qui établissent, reproduisent et distribuent les comptes rendus de l'Assemblée. Nous devons tous nous émerveiller de la précision et de la rapidité avec lesquelles les interprètes font passer nos paroles d'une langue à une autre, sachant même parfois rendre nos déclarations plus claires que nous n'avons su le faire. Nous devons aussi nous émerveiller de la rapidité avec laquelle les comptes rendus sont établis. Cette semaine par exemple, malgré la hâte avec laquelle nous avons travaillé, nous avons vu les comptes rendus de séances plénières terminées à 11 heures du soir être mis en distribution de bonne heure le lendemain matin. Je mentionne donc spécialement dans mes remerciements les interprètes et tous ceux qui sont chargés de l'établissement des comptes rendus des séances.

183. En terminant, je vous adresse au nom des pays du Commonwealth, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les fonctionnaires du Secrétariat, nos remerciements et nos meilleurs vœux.

184. M. TCHOBANOV (Bulgarie): Monsieur le Président, j'ai l'agréable devoir de vous adresser, au nom des délégations du groupe socialiste et de la mienne propre, nos plus sincères remerciements et nos plus chaleureuses félicitations pour la manière brillante dont vous avez conduit les débats de cette session.

185. Je crois être l'interprète du sentiment de toutes les délégations ici présentes en disant que, tout en permettant à chaque délégation la liberté d'expression la plus complète, vous avez en même temps assuré une remarquable organisation des travaux, tant de l'Assemblée elle-même que des différentes commissions, contribuant ainsi grandement à épargner tout gaspillage de temps et tout désordre dans les travaux. Je crois que le fait d'avoir écarté l'éventualité d'une reprise de la session n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles toutes les délégations vous sont infiniment reconnaissantes.

186. Nous avons également admiré l'aisance avec laquelle vous avez tranché, à la satisfaction de tous et en parfaite conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur de l'Assemblée générale, les plus difficiles questions de procédure. Je tiens à rendre un hommage tout particulier à votre impartialité exemplaire et à l'empressement que vous avez constamment montré à collaborer et à maintenir des contacts avec les différents groupes de délégations au sujet de toutes les questions importantes.

187. Soyez assuré que la sérénité et la bonne humeur qui ne vous ont jamais quitté, ainsi que l'exquis sens de l'humour qui est le vôtre, ont laissé un charmant souvenir dans l'esprit de chacun de nous.

188. Au nom des délégations qui m'ont chargé d'être l'interprète de nos sentiments, je vous souhaite le plus brillant succès dans chacune de vos entreprises.

189. M. BITSIOS (Grèce): Monsieur le Président, l'honneur m'échoit de vous présenter, au nom des délégations de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Yougoslavie et de la Grèce, nos félicitations et nos remerciements pour la façon remarquable avec laquelle vous avez conduit les travaux de la dix-septième session, qui touche à sa fin.

190. Un nombre impressionnant de facteurs personnels ont contribué à votre complète réussite. Je ne mentionnerai que l'estime, la confiance et l'immense prestige dont vous jouissez à l'Assemblée, grâce à la dignité de votre personne, l'intégrité de votre caractère et l'impartialité dont vous avez toujours su faire preuve.

191. A ces vertus majeures, permettez-moi d'ajouter celles, non moins précieuses pour un diplomate, de doigté, de discrétion, mais aussi au besoin d'autorité, toujours tempérée par un sens de l'humour qui vous attire tant de sympathies.

192. Vous avez même accompli le tour de force de nous faire terminer notre session 24 heures en avance sur la date prévue, alors qu'il y a quelques jours à peine nous nous demandions s'il n'y aurait pas lieu d'avoir une reprise de la session après le nouvel an.

193. Nous ayant placés sous le signe de la diligence, vous serez le premier, j'en suis sûr, à apprécier la brièveté de mon allocution. Je me borne à vous dire combien nous vous sommes tous reconnaissants, et à vous exprimer, avec nos vœux les plus sincères de bonheur personnel, notre certitude que votre brillante présidence de la dix-septième session de l'Assemblée générale sera suivie, en ligne ascendante, par d'autres succès dans les grandes assises internationales.

194. Nous adressons aussi nos remerciements reconnaissants au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat pour leur dévouement et pour l'énorme effort qu'ils ont fourni avec abnégation.

195. M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Il semble indiqué qu'à cette époque de l'année un miracle se produise; il s'est produit. La dix-septième session de l'Assemblée générale peut maintenant être close — et avec une journée d'avance. Lorsque l'ordre du jour de cette session a été établi, c'était le plus long que l'Assemblée ait jamais dû aborder. Cependant, nous l'avons épuisé

après en avoir examiné les questions dans une atmosphère relativement calme sous votre direction à la fois bienveillante et stricte, Monsieur le Président. Dans ces conditions, un hommage digne de vos mérites est fort difficile à exprimer. Je ne puis que dire que vous avez présidé magnifiquement et que vous nous avez donné à tous un exemple très enviable d'efficacité dans la direction des débats, d'équité, de tact. Le fardeau que vous portiez était très lourd, mais il n'a eu d'égal que votre constante courtoisie, votre sûr équilibre. Vous n'avez jamais perdu votre bonne humeur ni votre compréhension pénétrante des nombreux et complexes problèmes dont nous nous sommes occupés. Vous avez été un maître très strict, d'une ponctualité sans précédent. Nous vous en remercions.

196. Je tiens à profiter aussi de cette occasion pour remercier tous les membres du Bureau de l'Assemblée, le Secrétaire général et tous les fonctionnaires du Secrétariat qui nous ont aidés à tant d'égards, en particulier nos interprètes fidèles et précis. Tous méritent notre gratitude. Ils sont de vrais fonctionnaires internationaux et leur dévouement est de la plus grande importance pour le succès des travaux de l'Organisation.

197. Le fait que nous avons achevé nos délibérations de la présente session est cependant moins important que le fait que l'Assemblée a travaillé avec diligence pour traiter de nombreux problèmes importants de notre époque. Dans certains domaines, nous avons progressé. Dans d'autres, nous devons redoubler d'efforts car il est apparu pendant ces derniers mois qu'aucun problème n'est insoluble si on l'aborde de bonne foi. Je crois que nous devons nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un organisme distinct des 110 Membres qui la composent. C'est un instrument dont ses membres peuvent se servir s'ils en ont la volonté, pour atteindre les buts de la paix, du progrès, de la justice, que nous fixe notre charte. C'est l'instrument le plus sûr dont nous disposions pour édifier une collectivité dans laquelle toute nation, forte ou faible, aura le plus de chances de développer les possibilités illimitées qu'offre la liberté. Nous devons continuer à édifier cette collectivité.

198. Nous nous réunirons à nouveau dans quelques mois. J'espère que, lorsque nous nous retrouverons, nous reprendrons notre marche ensemble sur la route que nous avons prise à la présente session, cette route qui nous conduira enfin à un monde de paix. C'est l'espoir que nous exprimons en ces jours où doit régner la paix sur la terre parmi les hommes de bonne volonté.

199. Je remercie à nouveau le Président et je formule mes vœux les meilleurs à son intention et à l'intention de tous mes collègues de l'Assemblée. J'exprime le souhait que l'année 1963 soit une année de bonheur et de grandes réalisations pour tous.

200. M. HSUEH (Chine) [traduit de l'anglais]: Au moment où la dix-septième session de l'Assemblée générale touche à sa fin dans le succès, je tiens, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, à vous dire que la façon dont vous avez dirigé nos travaux vous a acquis notre reconnaissance et notre admiration.

201. Si j'ai bonne mémoire, c'est la seule session de ces dernières années qui ait pu achever ses travaux à la date prévue sans qu'il fût nécessaire d'arrêter

l'horloge ou d'envisager une reprise de la session. Grâce à votre direction ferme et courtoise, vous nous avez tous obligés à être "diligents, raisonnables et ponctuels". Ce sont les termes mêmes que vous avez employés, Monsieur le Président, dans votre discours d'ouverture, le premier jour de cette session. Nous voyons tous maintenant que les résultats ont répondu à vos espérances.

202. Ce n'est pas tout. Nous nous souviendrons toujours avec reconnaissance de l'impartialité, de la sagesse, de la courtoisie et de la sérénité avec lesquelles vous avez exercé vos hautes fonctions. Je me souviens que, le jour de l'ouverture de nos travaux, vous avez dit que "tous les peuples aspirent à vivre dans la liberté et dans la paix" [1122ème séance, par. 17].

203. En cette dernière heure de notre session, nous ne pouvons dire encore que ces objectifs élevés ont été atteints, mais l'effort devra se poursuivre et, si les travaux de l'Assemblée nous ont donné un plus grand espoir dans les résultats de ces efforts, c'est à l'habile direction de notre président que nous le devons.

204. Nous tenons aussi à rendre un hommage sincère au Secrétaire général, dont le dévouement à l'œuvre de l'Organisation et la façon dont il dirige le Secrétariat sont des éléments qui ont contribué à rendre fructueuse cette session. Nos remerciements vont aussi aux fonctionnaires du Secrétariat. Sans leurs services dévoués et efficaces, nous n'aurions pas pu faire tout ce que nous avons fait.

205. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: A la fin de cette session, ma délégation tient à rendre hommage au Président pour la manière impartiale, sereine, pleine de tact et efficace avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée. La dignité de sa personnalité a beaucoup rehaussé le prestige de l'Assemblée et a contribué, avec sa ponctualité, à assurer l'efficacité de nos débats et à nous permettre de terminer nos travaux dans le délai prévu.

206. Les travaux de l'Assemblée ont été marqués par certains résultats acquis non négligeables. Un des principaux a été la nomination, à la satisfaction générale, de l'éminent au poste de Secrétaire général. Par cette nomination, l'Assemblée générale a reconnu publiquement les qualités d'indépendance, de volonté et de caractère du Secrétaire général et a assuré aux Nations Unies les services d'un homme dévoué à la cause de la paix et doué de qualités exceptionnelles pour la servir.

207. Un autre résultat remarquable a été l'adoption, à une majorité écrasante, d'une résolution [1854 (XVII)] acceptant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ce qui a renforcé le respect du règne du droit par les Nations Unies et a assuré la garantie des moyens financiers d'existence de l'Organisation. C'était en fait une expression de la confiance en l'Organisation et de la volonté du monde entier de la voir survivre et se développer.

208. Une question dont l'examen s'est achevé à cette session avec un espoir d'amélioration de la situation est celle des réfugiés de Palestine, sur laquelle une résolution [1856 (XVII)] a été adoptée à l'unanimité à la suite d'un débat exceptionnellement acerbe.

209. D'autre part, l'accord sur la coopération scientifique et technique touchant l'espace extra-atmosphérique est un résultat important obtenu à cette session.

210. Cette session qui s'achève laisse cependant un profond regret et une grande déception, car dans un domaine essentiel vers lequel tous les hommes ont les yeux tournés avec attente et angoisse il n'y a pas eu de résultats, malgré tous les efforts qui ont été déployés à l'Assemblée. Je veux parler de la question du désarmement et plus particulièrement de celle de l'interdiction des essais nucléaires. Nous comprenons les difficultés que présente la question du désarmement si nous songeons que nous n'avons pas encore évolué suffisamment vers un monde où l'ordre régnera et dans lequel le désarmement pourra devenir réalité. Toutefois, dans le cas des essais nucléaires, il n'y a pas de telles difficultés. En fait, les deux parties en cause se sont tellement rapprochées qu'il est très regrettable et surprenant qu'un accord n'ait pas été possible, comme l'indique le rapport présenté par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement [A/5338 et Add. 1 et 2]. Ce rapport devait être présenté le 10 décembre 1962 pour que l'Assemblée puisse l'examiner. Les propositions pratiques et constructives qui ont été faites à la présente session et particulièrement les propositions faites au Comité des dix-huit puissances par la Suède et le Mexique [voir A/5338/Add.2] pourraient constituer la base d'un accord. Nous avons pris note avec beaucoup d'attention et d'intérêt des observations que le Président a faites à ce sujet, et de l'espoir qu'il a exprimé que la priorité accordée à la question des essais nucléaires au Comité des dix-huit puissances, et qui, nous l'espérons, sera maintenue, mènera finalement aux résultats souhaités. Il s'agit en effet d'une question que nous ne devons pas oublier quand nous nous séparerons. Nous devons penser que c'est la grande question qui touche le monde entier, chacun des êtres qui y vivent, et ne pas oublier que chaque essai nucléaire cause à la santé et à la vie des hommes des dommages qui affectent non seulement la génération présente, mais aussi les générations futures.

211. Nous espérons donc et nous escomptons que l'accord se fera bientôt et que, dans l'intervalle, nous garderons présentes à l'esprit les sages paroles que le Président a prononcées et que les parties veilleront à ce que les Nations Unies soient tenues constamment au courant des progrès des négociations par des rapports adressés périodiquement au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.

212. Nous espérons voir ainsi arriver à leur fin les pourparlers sur les essais nucléaires et intervenir avant la prochaine session un accord définitif sur leur interdiction afin que cesse ce mal terrible.

213. En terminant, je vous exprime, Monsieur le Président, la profonde reconnaissance de ma délégation et nos meilleurs vœux pour votre bonheur et pour le succès des services que vous continuerez à rendre à l'humanité.

214. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique tient à joindre ses félicitations et ses meilleurs vœux à ceux que d'autres délégations ont adressés à M. Muhammad Zafrulla Khan, président de l'Assemblée générale et digne représentant du Pakistan. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à l'objectivité et au grand tact dont il a fait preuve dans l'accomplissement de la fonction difficile et très importante de Président de l'Assemblée générale. Notre délégation a apprécié particulièrement son talent et ses remarquables capacités d'organisation qui ont permis à l'Assemblée générale non

seulement de mener à bien ses travaux, mais encore de les achever avant la date prévue.

215. La présente session de l'Assemblée générale a eu lieu au moment d'une crise internationale aiguë qui a menacé le monde d'une guerre thermonucléaire dévastatrice. Dans ces circonstances, il est d'autant plus important que l'Assemblée générale des Nations Unies — sous votre direction, Monsieur le Président, et avec la participation active de U Thant, secrétaire général — soit parvenue à prendre de nombreuses mesures importantes et positives pour renforcer la paix et la sécurité internationales, contribuer à la lutte de libération des peuples colonisés, consolider les principes de la coexistence pacifique des Etats, développer leur coopération économique sur un pied d'égalité et favoriser l'amélioration des relations entre tous les Etats.

216. La délégation soviétique exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies servira la cause du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples et s'efforcera d'atteindre les objectifs élevés qui ont été énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans de nombreuses décisions adoptées lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

217. La délégation soviétique saisit cette occasion pour remercier également U Thant, secrétaire général de l'Organisation, et tous les fonctionnaires du Secrétariat, plus spécialement les interprètes, qui ont participé aux travaux de l'Assemblée. Elle exprime l'espoir que le succès couronnera leurs travaux au cours de la nouvelle année 1963.

218. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Chers et éminents collègues, le moment est venu pour moi de rendre cette charge que, dans la générosité de votre cœur, oubliant mes nombreux défauts, vous m'avez confiée il y a environ trois mois. Si je sollicite votre indulgence pour me permettre d'exprimer l'espoir que je rende cette charge n'ayant subi ni atteinte ni tache, je ne m'en attribue pas le mérite. Ce fut pour moi un grand honneur que d'être investi de cette mission. D'avoir été gardien de cette charge et de m'être efforcé de m'acquitter de ses responsabilités a été pour moi un enrichissement et un enseignement. Il serait peu de dire que je suis profondément ému: je suis vraiment sans voix devant les témoignages que vous m'avez donnés de vos sentiments et devant la satisfaction que vous avez exprimée des travaux que nous achevons tous ensemble ce soir.

219. J'exprime ma profonde reconnaissance à vous tous, mes collègues, à mon cher ami le Secrétaire général, à mon éminent collaborateur qui est à ma gauche, à tous les fonctionnaires du Secrétariat, aux vice-présidents, qui se sont efforcés d'alléger ma tâche tout au long de la session. J'exprime aussi ma reconnaissance aux présidents des grandes commissions qui ont travaillé avec zèle et diligence pour que la tâche confiée à leur commission soit menée à bien dans le délai prévu. Parmi tous les vice-présidents, il ne convient sans doute pas d'en distinguer aucun en particulier, alors que tous ont fait preuve d'un profond dévouement aux intérêts de la bonne marche des travaux de la session, mais je suis spécialement reconnaissant à mes deux collègues sir James Plim-soll et M. Abdul Monem Rifa'i qui ont assumé en des moments difficiles la charge de présider eux-mêmes les séances et qui ont si bien rempli leurs fonctions.

220. Tous ont rendu de loyaux services et prêté une diligente collaboration non à moi-même, mais au

Président de la session, parce que vous lui aviez confié cette charge. Je tiens particulièrement à rendre hommage aux fonctionnaires du Secrétariat, à ces collaborateurs silencieux dont la plupart travaillent dans la coulisse. Si vous avez été ponctuels, si j'ai été ponctuel, eux ont été plus que ponctuels: ils ont travaillé de longues heures au-delà de leurs heures normales de service pendant les trois mois de cette session. Si vous avez été diligents, si j'ai été diligent, eux ont été plus que diligents: ils ont été dévoués. Pour donner un seul exemple de leur dévouement, de leur sens du devoir et de leur diligence, et un exemple frappant, je vous montre cet épais volume qui est ici sur ce bureau et que vous avez tous pu voir depuis le moment où le représentant de Ceylan est venu à la tribune. Ce volume est intitulé Round up of the seventeenth regular session of the General Assembly — 18 September to 20 December 1962. A la page 39 de la première partie, je lis:

"Objet de la résolution: pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale.

"Date de l'adoption: 20 décembre 1962.

"Vote: 73 voix pour, 4 voix contre, 23 abstentions.

"Documents et cotes: rapports de commissions à l'Assemblée: rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, A/5395.

"Résolution adoptée par l'Assemblée: l'Assemblée générale approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Vous pouvez juger à cela de tout ce qui se passe dans la coulisse, de la rapidité et du dévouement avec lesquels le travail des services est accompli et de la précision avec laquelle tout ce que vous faites est consigné pour pouvoir être consulté plus tard ou pour recevoir la suite qui convient.

221. Permettez-moi de prendre encore quelques instants de votre temps. Je n'ai pas l'intention et il ne conviendrait sans doute pas de passer en revue, même brièvement, les travaux de cette session et les résultats obtenus, d'autant plus que le représentant de Ceylan et le représentant de Chypre, notamment, viennent de le faire mieux que je ne l'aurais su, mais je désire mettre en lumière un point particulier. Nous nous rendons tous compte maintenant que l'humanité est en marche vers la liberté et que l'Organisation est en marche vers l'universalité, ce que rendra possible le succès de la marche vers la liberté. Il existe encore quelques obstacles difficiles qui devront être abattus pour que le puissant courant de la liberté s'écoule sans écueils. Ces obstacles seront certainement abattus. Ils le seront plus vite que certains d'entre nous ne le pensent.

222. Cet espoir est corroboré par un coup d'œil jeté en arrière. Je me rappelle qu'un soir, pendant la session que l'Assemblée générale a tenue à Paris en 1951, il n'y a donc pas tellement longtemps, nous, les combattants de la liberté, si vous me permettez l'emploi de ce terme, nous avons été amèrement déçus de n'avoir même pas réussi à faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée les questions de la Tunisie et du Maroc. Or regardez aujourd'hui autour de vous et voyez quels changements se sont produits de ce point de vue en 11 ans seulement. On peut en tirer de nombreux enseignements, mais une leçon se dégage avant toute autre, et c'est que, s'il reste des gens qui cherchent encore à dresser des obstacles au puissant courant de la liberté, en dehors de divergences de

vues quant à la méthode à suivre et à la cadence à observer, s'il reste des gens qui voudraient arrêter ce courant, ils n'y parviendront pas et ils ne réussiront qu'à mettre en péril les intérêts mêmes qu'ils cherchent à préserver et dont la défense est leur premier devoir.

223. Quoi qu'il en soit, la liberté n'est que le premier pas, mais un pas nécessaire et essentiel, vers l'objectif ultime. Quel est cet objectif ultime? C'est que l'humanité, qui ne constitue pas aujourd'hui une famille unique mais un organisme, continue à se développer et à évoluer sainement, d'une manière coordonnée et bienfaisante. Lorsqu'une partie du corps est malade, le corps entier est malade. Si une partie souffre d'un besoin, il manque quelque chose d'essentiel au tout. La liberté, je le répète, n'est pas elle-même l'objectif. Elle est le moyen qui permet de le réaliser. Aujourd'hui, nous sommes presque au seuil de la liberté universelle.

224. On a dit un jour que le monde ne pouvait vivre pour moitié dans la liberté, pour moitié dans l'esclavage. Nous avons compris la vérité de cette parole. Il serait sage et utile que nous reconnaissions aussi que le genre humain ne peut pas continuer à vivre pour un quart dans l'abondance et pour les trois quarts dans la famine, pour un quart dans la santé et pour les trois quarts dans la maladie, pour un dixième dans la lumière du savoir et de la science et pour les neuf dixièmes dans les épaisses ténèbres de l'ignorance. Il nous appartient à tous de comprendre cette vérité et de travailler avec diligence à redresser cette situation.

225. Ce qu'il y a eu de plus frappant dans cette session, c'est qu'on y a vu les pays en voie de développement quitter leur ancienne attitude qui consistait à demander plus d'aide économique et d'assistance technique, pour prendre une nouvelle attitude qui consiste à exiger comme un droit que toutes les inégalités soient corrigées, et le soient rapidement, tant dans l'intérêt des possédants que dans l'intérêt des déshérités.

226. Des résolutions ont été votées, des discours ont été prononcés qui ont bien montré que les pays de production primaire, ceux qu'on appelle les pays en voie de développement et dont les travailleurs alimentent à la sueur de leur front les ateliers et les usines du monde entier, ne se contentent plus de cette situation, ne se contentent plus de palliatifs accordés par charité ou même par bienveillance. Ils exigent que le prix des produits de leur travail soit stabilisé, car toute fluctuation dans ces prix, même un brusque mouvement de hausse, apporte la perturbation et la ruine à l'économie de ces pays. Quant à la baisse des prix, elle entraîne la famine. Les producteurs

demandent que ces prix soient stabilisés à un niveau qui leur garantisse une part équitable des richesses qui ne pourraient être produites s'ils ne donnaient la sueur de leur front, leur santé et leur vie pour que les rouages de l'industrie continuent à tourner.

227. Pour la première fois, les représentants des pays "possédants" se trouveront, vers la fin de 1963 ou le début de 1964, assis autour d'une table pour résoudre ce problème. Comme je l'ai dit, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de l'humanité, il serait bon que ces pays soient prêts non pas à dresser des obstacles, mais à coopérer: à renoncer pour toujours à exploiter leurs frères, à décider d'accueillir les bras ouverts la coopération et l'association entre tous les membres de la famille humaine.

228. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à vous tous et aux vôtres un joyeux Noël et une heureuse année, année nouvelle qui apportera des tâches nouvelles, année nouvelle où devra s'accomplir tout ce que vous avez projeté ici, année nouvelle qui, comme toutes les années à venir, pourra se voir appliquer ces sages paroles prononcées il y a 14 siècles:

[L'orateur poursuit en arabe.]

"Nous avons traversé l'épreuve la moins dure et nous nous lançons dans l'épreuve la plus dure"

[L'orateur reprend en anglais.]

car l'épreuve bienfaisante est l'haleine, la nourriture et le soutien même de la vie. Je fais des prières pour que nous soyons tous à même d'entreprendre cette épreuve, de relever de nouveaux défis et d'en sortir avec honneur.

[L'orateur poursuit en arabe.]

"Dieu a droit à toutes nos louanges, lui qui nous a créés, qui nous soutient, qui nous nourrit et qui mène le monde entier pas à pas vers la perfection."

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

229. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

230. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare close la dix-septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 24 heures.